

Garantie de paiement des lots par un établissement bancaire

(en vertu de l'article 10 du *Règlement concernant les loteries et jeux de hasard*)

Destinataire : Registraire des loteries, gouvernement du Yukon

1. ATTENDU QUE _____ en qualité de débiteur principal,
(titulaire de la licence)

a obtenu une licence de loterie visant la(les) date(s) suivante(s): _____,
(comme indiquée(s) sur la licence)

_____, une société créée et constituée
(nom de l'établissement bancaire)

en vertu des lois du Canada, ci-après appelée le garant, garantit, par la présente, qu'il fournira au titulaire de la licence un crédit bancaire suffisant pour assurer le paiement du lot ou des lots décrits dans la licence, et accepte de fournir, à la demande du titulaire, un tel crédit.

2. La limite de responsabilité du garant en vertu de cette garantie n'excédera pas, au total, la somme de _____ dollars (_____ \$), ce qui correspond au montant total des lots en argent payables en vertu de la présente licence.

3. Le garant continuera à assumer sa responsabilité en tant que garant en vertu du présent document nonobstant la faillite ou l'insolvabilité du titulaire de la licence.

4. La présente garantie restera en vigueur simultanément avec la licence et prendra fin lorsque sera effectué le paiement du lot ou des lots décrits dans la licence.

SIGNÉ au nom du garant, par son représentant autorisé, à Whitehorse, au Yukon,
ce _____ jour de _____ 20_____.

Signature du représentant du garant

Nom en lettres détachées

Signature du représentant de l'organisme

Nom en lettres détachées

Les renseignements personnels contenus dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi sur les licences de loteries* et seront utilisés à des fins d'administration de cette *Loi*. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le registraire des loteries au 867-667-5111 ou, sans frais au Yukon, au 1-800-661-0408, poste 5111.